



# La Charte du Réseau Musique et Handicap

Dans le cadre du respect et du développement du volet culturel du projet de vie des personnes handicapées,

Le signataire s'engage à **favoriser** l'inscription et la pratique de la musique pour les personnes handicapées là où cette activité existe pour tout citoyen.

Le signataire s'engage à **promouvoir** toutes les dynamiques qui contribueront à favoriser cet accès dans les meilleures conditions.

Le signataire s'engage à **travailler en réseau** avec l'ensemble des acteurs concernés – notamment avec les professionnels des secteurs de la culture, du sanitaire et social, de la santé, et de l'Éducation Nationale – afin d'enrichir sa pratique, de développer ou d'ajuster ses pédagogies, de prendre en compte les besoins exprimés ou constatés.

Le signataire s'engage à **contribuer à la préparation** des futurs éducateurs et enseignants à l'adaptation de leur pédagogie à toute personne handicapée.

Le signataire s'engage à **étendre le réseau Musique et Handicap** via la diffusion de la Charte dans l'objectif de développer l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales.



Le Réseau Musique & Handicap  
Coordination assurée par l'Association Musique et Situations de Handicap MESH  
4 bis rue d'Eaubonne, 95580 Margency  
coordinateur@musique-handicap.fr | www.musique-handicap.fr